



**apec**

**Association  
intercommunale pour  
l'épuration des eaux usées  
de la Côte**

## **PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL INTERCOMMUNAL du 6 mai 2021 à Le Vaud**

La séance est ouverte à 18h00 par M. le président Jean-Paul Besson qui souhaite la bienvenue à chacun.

	<b>Ordre du jour</b>
--	----------------------

L'ordre du jour de cette séance est le suivant :

1. Appel.
2. Assermentations.
3. Procès-verbal de la séance du 4 février 2021.
4. Préavis no 29 relatif aux comptes de l'exercice 2020.
5. Rapport de gestion 2020.
6. Préavis no 30 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer divers travaux d'entretien et de remplacement des installations de la station d'épuration.
7. Communications du comité de direction.
8. Propositions individuelles et divers.

<b>1.</b>	<b>Appel</b>
-----------	--------------

L'appel permet de constater la présence de 58 conseillers intercommunaux. La totalité des communes est représentée. Le conseil intercommunal est donc valablement constitué et peut délibérer.

<b>2.</b>	<b>Assermentation</b>
-----------	-----------------------

Le président procède à l'assermentation de MM. Pierre Martin et Laurent Bardet.

<b>3.</b>	<b>Procès-verbal de la séance du 4 février 2021</b>
-----------	---

Le procès-verbal a été adressé le 18 février 2021 à chaque membre du conseil intercommunal. Il n'est pas procédé à sa lecture.

Le procès-verbal de la séance du 4 février 2021 est accepté sans modification.

<b>4.</b>	<b>Préavis no 29 relatif aux comptes de l'exercice 2020</b>
-----------	---

La lecture des conclusions du rapport de la commission de gestion est effectuée par Mme Valérie Issumo. Ce rapport est le suivant :

**Introduction :**

*Les comptes pour l'exercice arrêtés au 31 décembre 2020 ont été contrôlés par la Fiduciaire Sofiger SA à Gland, sise à Gland et membre de la Chambre fiduciaire Suisse conformément à la loi sur les communes du 28 février 1956 et à l'article 35b du règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.*

*Le contrôle a été effectué selon la Norme relative au contrôle restreint. Dans son rapport daté du 6 avril 2021, la Fiduciaire Sofiger SA stipule : « Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts ». Les vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que les auditions et d'autres opérations destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.*

**Comptes de fonctionnement au 31 décembre 2020**

Voici certaines précisions pour le **préavis N°29 relatif aux comptes de l'exercice 2020**:

*\* Compte 1 Administration*

*110.3011.00, 200.3011.00; Emplois et collaborateurs*

*Il n'a pas de prévision d'engagement.*

*En 2020 M. Michel Félix, boursier a acquis 20 ans de services et M. Dominique Gaiani, secrétaire, 40 ans. Une prime de CHF 100.- par année de fonction leur a été octroyée.*

*\* Compte 2 Finances*

*230.3321.00*

*Les travaux de réfection et de déviation du collecteur des eaux usées de l'APEC sur la commune de St-Cergue sont à amortir en 5 ans.*

*Au vu des taux d'intérêts actuellement négatifs, il est préférable d'amortir le plus possible.*

*Deux amortissements supplémentaires ont donc été effectués :*

- CHF 100'000 relatifs au préavis nr 15 de 2018 pour la ventilation et désodorisation du local sécheur*
- CHF 123'235.70 pour l'étude du projet de régionalisation de l'épuration (préavis nr 25 de mars 2016)*

*\* Compte 3 Fonctionnement de la STEP*

*Le total des frais et revenus d'exploitations sont en dessous des sommes prévues au budget. Les revenus sont néanmoins en hausse de CHF 80'872.49 par rapport à 2019 et les charges sont supérieures à 2019 à hauteur de CHF 12'773.34*

*La performance de la STEP réside dans ses services pour 41'506 équivalent habitants pour les 21 communes participant aux frais à concurrence de CHF 3'224'555.37: les acomptes payés par les communes étaient de CHF 3'127'502.05 le solde est donc de 97'053,22*

350.3123.00, 350.3124.00, 350.3125.00.

Des gains d'efficacité ont été permis par la révision des 2 biodigesteurs qui a induit une réduction d'achat d'électricité. L'APEC a aussi réduit ses coûts d'approvisionnement en mazout grâce à des prix plus bas et des boues plus faciles à sécher. En conséquence de cette révision une diminution des achats d'eau a également été permise.

350.3141.00

La sécurité a été renforcée à la suite de l'audit et pour un meilleur contrôle des accès à la STEP. Il a été refusé qu'une nouvelle antenne de telecom soit implémentée dans l'APEC.

350.3189.00

Les volumes de déchets à éliminer continuent d'augmenter. Une communication constante au public est nécessaire à ce sujet.

350.3189.10

Les coûts des traitements des boues ont été réduits de presque CHF 83'000 en conséquence du planning de la révision du digesteur et du redémarrage du sécheur à la fin avril 2020 qui ont permis les livraisons de boues déshydratées pour incinération à Vidy.

### **Bilan au 31 décembre 2020**

Le bilan au 31 décembre 2020 affiche un total d'actifs de CHF 5'178'434.43. La variation entre les exercices comptables 2019 et 2020 représente une augmentation de CHF 46'627,15.

#### **Comptes 91: Actif: total CHF 5'178'434.43**

##### *Compte 910 – Disponibilités*

Les liquidités au 31 décembre 2020 se montent à CHF 3'248'326.29. Ce montant représente une diminution de CHF 329'069.52

Il faut noter que les intérêts négatifs n'invitent pas garder des niveaux de liquidité élevés pour ne pas payer des charges financières importantes.

##### *Compte 911 – Débiteurs et compte courants*

La différence entre les acomptes versés par les communes et les décomptes définitifs fait apparaître un montant au crédit de 107'084,02. Ce montant représente presque le tiers de l'année précédente et s'explique par la participation des communes au fonds pour le renouvellement de la STEP

Il faut noter que la taxe de 9 CHF/habitant perçue depuis le 1er janvier 2016 a été facturée aux communes sans TVA et que la Confédération demande le contraire. Des ajustements seront donc demandés aux communes.

##### *Compte 914 – Investissement du patrimoine administratif*

Le changement majeur est selon le préavis nr 26 pour des travaux indispensables d'entretiens et rénovation à concurrence de CHF 340'241.90

Il est à relever que les amortissements suivants ont été effectués :

- CHF 200'000 pour la révision du digesteur, selon préavis nr 20
- CHF 120'000 pour le remplacement des disques biologiques selon préavis nr 19
- CHF 31'500 pour le relevage des boues selon le préavis nr 21
- CHF 100'000 pour la ventilation/sécheur selon le préavis nr 15
- CHF 100'000 pour la réfection du collecteur à St-Cergue selon le préavis nr 22

soit un total de CHF 551'500.-

##### *Compte 916 – Participations à amortir*

Il ne reste au bilan plus que CHF 41'819.30 à amortir pour le préavis 25/2016 concernant le projet de régionalisation de l'épuration.

#### **Compte 92 Passif: total: - 5'178'434.43**

Pour les engagements courants, les dettes envers créances ont été réduites de -251'781.65 à -143'908,-

Le fonds de réserve au compte 9281.00 a été augmenté et est en prévision des besoins pour la future STEP: cette économie se monte au 31.12.2020 à quatre millions de francs.

*Le total d'un million trente mille CHF est attribué en réserve au compte 9281.03 pour faire face aux dépenses de mobilier, machines et véhicules.*

### **Conclusion**

*Notre Commission félicite et remercie ceux qui ont œuvré aux services de l'APEC durant cette année marquée par le début de la pandémie du Covid 19 qui nous rappelle l'importance vitale des services d'assainissement.*

*La Commission a apprécié le professionnalisme de la tenue des comptes ainsi que les actions pour des gains d'efficacités et pour réduire les charges.*

*Au terme de ce rapport, la Commission remercie le Comité de Direction pour la présentation des comptes de l'exercice comptable 2020 et le Boursier pour toutes les réponses apportées aux questions posées durant la séance.*

*La Commission de Gestion prie le Conseil Intercommunal de l'Association Intercommunale pour l'épuration des eaux usées de la Côte d'accepter le préavis N°29 tel que présenté par le Comité de direction.*

- La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close et il est passé au vote.

### **Décision**

Le conseil intercommunal décide à l'unanimité :

1. d'adopter les comptes de l'exercice 2020, soit :
  - a) le compte de fonctionnement ;
  - b) le bilan ;
2. de décharger le comité de direction de son mandat pour l'exercice 2020 ;
3. de décharger la commission de gestion de son mandat pour 2020.

<b>5.</b>	<b>Rapport de gestion 2020</b>
-----------	--------------------------------

La discussion est ouverte. La parole est demandée par

**M. Samuel Freuler**

A la page 19 du rapport de gestion, il est dit que « l'utilisation de lingettes humides demeure un fléau en constante augmentation. Il est donc important de continuer à sensibiliser la population au tri et à l'élimination des différents déchets. »

Le comité a-t-il l'intention d'interdire la vente de ces lingettes ?

**M. Yves Reymond**

A ce jour, il n'existe aucune directive pour interdire la vente de ce produit. Ces lingettes (lingette pour bébé, lingette désinfectante, lingette intime) sont malheureusement régulièrement jetées dans les toilettes.

Or, celles-ci dites biodégradables sont extrêmement résistantes et elles se dégradent difficilement. Elles se défibrent autour des axes des pompes créant des problèmes d'étanchéité des moteurs et une obstruction des pompes.

<b>6.</b>	<b>Préavis no 30 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer divers travaux d'entretien et de remplacement des installations de la station d'épuration</b>
-----------	--

La lecture des conclusions du rapport de la commission des finances est effectuée par M. Rasul Mawjee. Ce rapport est le suivant :

### **Remerciements**

*La commission remercie vivement M. Yves Reymond, président du comité de direction (Codir), M. Alain Meylan (chef de station) et M. Guy Fritsché ingénieur du bureau Bovard & Fritsché SA pour la qualité des informations et des réponses fournies lors de la séance du 15 avril 2021.*

### **Délibérations**

*Si le planning initial prévoyait la mise en service de la nouvelle station pour 2023, aujourd'hui l'évolution du projet laisse présager une mise en service au plus tôt en 2025. Dans ces conditions, l'APEC doit pouvoir continuer à fonctionner correctement, dans de bonnes conditions jusqu'à l'ouverture de la nouvelle station d'épuration.*

*La population de la région de la Côte continue à se développer et cette tendance à la hausse va continuer au vu des projets immobiliers à venir dans notre région. Dès lors, il est plus que raisonnable d'envisager le fonctionnement de notre Step actuelle pour au moins 5 bonnes années.*

*La station d'épuration de l'APEC tourne à plein régime. Aujourd'hui nous sommes à la capacité maximum de 40'000 équivalent-habitant.*

*Dans ce contexte restreint, la station d'épuration doit maintenir sa capacité de charge au maximum de ses possibilités pour que tous les traitements nécessaires puissent être effectués par notre propre station d'épuration, dans de bonnes conditions financières et environnementales.*

*Durant les 4 dernières années, le CoDir a continué de proposer l'entretien de la STEP actuelle avec de la rénovation ou le changement des infrastructures ne pouvant rester opérationnelle pour la durée de vie prévue.*

*Les montants des investissements effectués ces 4 dernières années et le montant prévu pour 2021 sont les suivants :*

<b>Année</b>	<b>Montant (CHF)</b>	<b>Participation (CHF)</b>
2021	1'295'631.00	
2020	765'300.00	
2019	1'781'800.00	539'600.00
2018	311'968.00	
2017	984'800.00	
<b>Moyenne</b>	<b>1'027'899.80</b>	

Pour 2021, le Codir propose d'effectuer les travaux suivants pour un montant global de CHF 1'295'631.00.

<b>Description des travaux</b>	<b>Montant (CHF)</b>
1. Remplacement du groupe couplage chaleur-force (CCF)	852'000.00
2. Ajout d'un tamiseur 3 MM	230000.00
3. Espace de stockage - ouverture en façade	43'000.00
4. Rénovation de la centrifugeuse	78'000.00
Total HT	1'203'000.00
TVA 7,7 %	92'631.00
<b>Montant total du préavis TTC</b>	<b>1'295'631.00</b>

La Cofin s'est abstenue de porter un jugement sur les variantes et nécessités techniques des dites rénovations et s'est prononcée que sur les aspects financiers du préavis.

Le 1<sup>er</sup> poste comprend le **remplacement du groupe couplage chaleur-force (CCF)** devisé à CHF 852'000.00.

La STEP dispose de deux CCF actuellement. Le premier est hors service faute de disponibilité de pièces de rechange. Le deuxième fonctionne à pleine charge et n'arrive pas à convertir l'intégralité des gaz produits en chaleur et électricité. Dès lors, une partie des gaz est brûlé par la torchère, donc perdu.

La mise en service du nouveau CCF permettra de brûler la totalité des gaz produits et transformer cette énergie en chaleur et électricité utilisable directement par la STEP.

La chaleur et l'électricité produites devraient réduire les besoins en énergie, voire produire de l'électricité réinjectée dans le réseau. En 2020, les dépenses en énergie pour l'exploitation de la STEP ont été de CHF 159' 538.45 (électricité : CHF 81'857.65 compte 350.3123.00 et mazout : CHF 77'680.80 compte 350.3124.00) et de CHF 218'084.80 en 2019. Ces charges seraient entièrement compensées par la production de la nouvelle installation CCF.

Le CoDir estime le potentiel de production de la nouvelle installation en coût d'achat d'énergie à CHF 414'086.00. Le surplus de la production d'électricité serait revendu sur le réseau tandis que le surplus de production thermique ne serait pas valorisé pour le moment. Dans un scénario optimal, nous pourrions espérer un revenu significatif de la vente de l'électricité.

Le détail des travaux envisagés est comme suit :

<b>Groupe CCF</b>	<b>Intervenants</b>
Déconnexions électriques	Demierre
Déconnexions hydrauliques	A définir
Déconnexions ventilation	Dimag Energie
Démontage du moteur à gaz existant, transport et élimination	A définir
Démontage du dispositif de refroidissement existant, transport et élimination	A définir
Démontage tableau de commande existant, transport et évacuation	A définir
Grue mobile	A définir
Démolition du socle, construction nouveau socle	Girardi
Travaux de carottage	Girardi
Travaux de rhabillage	Girardi

Nouveau groupe CCF	Dimag Energie
Système de refroidissement	Dimag Energie
Grue mobile pour nouveau CCF + Système de refroidissement	A définir
Ventilation du groupe CCF	A définir
Chauffage et distribution - Installation sanitaire	
Cheminée d'évacuation du CCF	
Isolation des conduites + Passages de murs	A définir
Tampon eau chaude + isolation (estimation)	A définir
Modification conduites inox biogaz (pour éviter un local en zone ATEX)	A définir
Filtration du biogaz (estimation)	Dimag Energie
Modification système refroidissement du 2ème groupe CCF (estimation)	A définir
Raccordements électriques nouveau CCF (estimation)	Demierre
Raccordements électriques système refroidissement 2ème groupe CCF (estimation)	Demierre
Tableau de commande	Amics
Divers et imprévus (env. 5%)	

La CoFin prend acte que ce nouveau Groupe devrait encore être utilisable avec la mise en place de la nouvelle STEP car cette installation pourra être transférée vers celle-ci une fois qu'elle sera en service. Elle servira de capacité de réserve et de secours. Son âge à ce moment ainsi que la charge envisagée ne devraient pas être un obstacle à son utilisation.

Le 2<sup>ème</sup> poste comprend l'ajout d'un tamiseur 3 MM devisé à CHF 230'000.00.

La mise en service des lits fluidisés fait constater une quantité plus importante de déchets résiduels de petite taille aux sorties de l'installation. Il est nécessaire de tamiser les déchets pour éviter l'obstruction des crépines et grilles de protection de l'installation. Cet investissement est nécessaire pour assurer le bon fonctionnement biologique et fonctionnel de l'installation.

Le détail des travaux envisagés est comme suit :

<b>Tamiseur fin AMONT lits fluidisés</b>	<b>Intervenants</b>
Travaux de génie civil yc fouille 35m + carottages pour eau potable	Girardi
Travaux préparatoires dans la zone / Adaptation, démontage, modifications, etc...	A définir
Sonde de niveau yc support & Mise en service	Endress + Hauser
Tamiseur fin 3mm / RPPS 1400	Picatech Huber
Batardeaux à segments + Batardeau de déversement	Sistag
Installations sanitaires	A définir
Tableau de commande local + variateur de fréquence	Amics
Raccordements électriques + câbles chauffants	Demierre
Caillebotis, poutrelle & toiture	A définir
Maintien de la STEP en fonction / Location d'une pompe	Carl Heusser
Travaux de grutage	A définir
Divers et imprévus (env. 5%)	
<b>Montant des travaux</b>	
Honoraires pour l'exécution des travaux + Direction des Travaux	Ribi
Honoraires GC	Bovard & Nickl
Honoraires schémas + engineering + automation	Amics

Le 3ème poste comprend la **création d'une ouverture en façade** pour accéder à l'espace de stockage devisé à CHF 230'000.00.

Ces travaux ne peuvent que faciliter le travail des collaborateurs et améliorer la sécurité lors des mouvements des équipements. Sa pertinence et justification ne requiert pas de remarque particulière.

Le détail des travaux envisagé sont comme suit :

---

**Total 0. INSTALLATION DE CHANTIER EN COMMUN**

**Total 1. CONSTRUCTION MÉTALLIQUE**

**Total 2. TRAVAUX DE MAÇONNERIE**

**Total 3. PORTE TYPE RIDEAU DEROULANT**

**Total 4. RACCORDEMENT ELECTRIQUE**

**Total 5. DIVERS ET IMPREVUS**

**Total 6. HONORAIRES**

---

Le 4ème poste comprend la **rénovation de la centrifugeuse** devisée à CHF 78'000.00.

Le module de contrôle de la centrifugeuse n'étant plus disponible, il est nécessaire de rénover cette infrastructure pour s'assurer un fonctionnement continu de l'installation. En effet, les charges financières suite à un arrêt de l'exploitation sont importantes et la probabilité d'une panne de longue durée serait problématique opérationnellement. Il est nécessaire de s'assurer le bon fonctionnement de cette installation pour la durée de vie restante de la STEP.

Le détail des travaux envisagés est comme suit :

Fournisseur	Désignation
Andritz	STARDEC + automate + Variateurs + mise en service
Andritz	Metris addiQ Connect (permet la connexion à distance du fournisseur)
Andritz	2 Moteurs neuf IE3 45 kW et 11 kW
Andritz	Livraison 2 moteurs + pièces
Andritz	Service des 6'000 heures + Remplacer les 2 moteurs, la poulie et alignement
Andritz	1 pot de dégazage + 1 bavette + frais
Andritz	Expertise process
ENERTAB	Démontage anciens variateurs + montage nouveau matériel
AMICS	Configuration nouveau matériel + adaptation supervision

### **Financement**

La trésorerie actuelle de l'APEC permettrait de financer entièrement les travaux prévus dans le cadre de ce préavis. Néanmoins, la planification et la construction de la nouvelle STEP va fortement solliciter les finances de l'APEC et la CoFin est favorable à la volonté du CoDir de pouvoir emprunter le coût de ces investissements et de maintenir ses liquidités pour financer les tâches concernant la nouvelle STEP.



## **Remarques**

*La CoFin félicite le CoDir d'avoir préparé ce préavis de façon détaillée et de nous avoir fourni en toute transparence, les documents (base d'appel d'offre, devis, estimation précise et documentée) utilisés pour le calcul des coûts des différents travaux. La CoFin est satisfaite des informations obtenues et ne peut que recommander la validation et acceptation de ce préavis.*

## **Conclusion**

*Au vu des arguments qui nous ont été présentés, la commission des finances recommande d'accepter, à l'unanimité de ses membres, le préavis 30/2021 relatif à l'octroi d'un crédit destiné à financer divers travaux d'entretien et de remplacement d'installations de la station d'épuration.*

La lecture des conclusions du rapport de la commission technique est effectuée par M. Christian Dugon. Ce rapport est le suivant :

*Le jeudi 28 mai 2020, la commission technique a entendu Messieurs Yves Reymond Président, Alain Meylan Chef d'exploitation et Guy Fritsché, ingénieur, concernant une demande de crédit de CHF 1'295'631.00 TTC pour des révisions et réparations indispensables à la bonne marche de la station.*

*Comme déjà informés par le rapport de dite commission dans son rapport concernant le préavis N°26/2020, de part la constante évolution de la quantité des boues à traiter et de l'évolution régulière de la population, ainsi que du fort décalage concernant les dates de réalisation et de la mise en service de la nouvelle station, prévue initialement en automne 2023, nous pouvons vous confirmer que les actions prévues dans ce préavis numéro 30, sont indispensables afin de garantir un traitement de nos eaux usées dans la durée.*

*Dans le cadre de ses compétences, notre commission a étudié l'aspect fonctionnel et technique laissant à la commission de gestion – finances la charge d'évaluer l'aspect financier des sujets présentés dans le présent préavis.*

**Remplacement du groupe couplage chaleur-force (CCF).** *Le projet présenté nous paraît pertinent tenant compte de l'aspect écologique et la possibilité de cesser de brûler le biogaz excédentaire qui actuellement a pour conséquence une perte de production électrique et de chaleur qu'il faut combler par l'achat d'électricité et de mazout.*

*A la lecture des documents techniques remis gracieusement à notre commission par le Comité de Direction, nous constatons que toutes les étapes, de l'étude aux offres parvenues ont régulièrement été respectées et constatons que la mise en service est prévue pour Novembre 2021.*

*L'étude du dossier technique n'apporte pas de remarques supplémentaires.*

**Ajout d'un tamiseur 3 MM,** *A la lecture des inconvénients cités dans le préavis, il nous paraît évident de remédier à cette situation qui nous fait courir un risque pour la biologie et surtout de pollution. La surcharge d'apport et la vitesse de l'eau à traiter n'étaient pas décelables en période de fonctionnement normale, raison pour laquelle il est impératif de procéder à un tamisage à la sortie du décanteur primaire.*

**Espace de stockage – ouverture en façade.** *L'adaptation de ce bâtiment nous paraît évidente, autant pour la sécurité du personnel que pour un stockage respectueux des normes de sécurité y relatives. Effectivement, les dimensions et le poids de certaines pièces de rechange rendent difficile et dangereux l'accès à ce local par un escalier. D'où la nécessité de créer une ouverture en façade.*

**Rénovation de la centrifugeuse.** La centrifugeuse est une pièce maîtresse de l'installation. Un dysfonctionnement de celle-ci fait courir un risque important pour le stockeur. Actuellement celle-ci tourne au maximum de sa capacité. (Il est constaté aujourd'hui une augmentation de 25 à 30% d'augmentation de charge) A noter que ces éléments de nouvelle génération pourraient être récupérables pour la nouvelle station.

**Conclusion :** au vu de ce qui précède et pour conclure, la commission recommande aux membres du conseil intercommunal d'accepter le préavis n° 30 tel que présenté et d'accorder l'octroi d'un crédit de CHF 1'295'631.00 TTC, destiné à financer divers travaux d'entretien et de remplacement d'installations de la station d'épuration.

La discussion est ouverte. La parole est demandée par

M. Stéphane Gabriel

Au fur et mesure que les années passent, l'on a déjà remplacé beaucoup de choses à la STEP d'une manière très rapprochée. Le Comité de direction prévoit-il de nouveaux frais importants avec les équipements encore en service et qui n'ont pas encore été remplacés ?

M. Yves Reymond

Il va de soi que nous souhaitons arriver au terme des gros investissements. Nos collaborateurs font le maximum pour entretenir ces équipements, mais nous ne sommes pas à l'abri d'une casse pouvant provoquer une nouvelle demande de crédit.

M. Samuel Freuler

A la page 3 du préavis, vous mentionnez que ce nouveau groupe chaleur-force permettra de réaliser des économies annuelles d'env. CHF 400'000.00 sur les achats d'électricité et de mazout. S'agit-il d'une économie supplémentaire ?

Il est également mentionné dans ce préavis qu'il est envisageable de réutiliser ce CCF dans la nouvelle station d'épuration. Pourquoi cette prévision est-elle seulement envisageable ?

Question 1 :

M. Yves Reymond

La STEP dispose actuellement de deux CCF. Le premier est hors service faute de disponibilité de pièces de rechange. Le deuxième fonctionne à plein régime mais il n'arrive pas à convertir l'intégralité des gaz produits par la digestion des boues. Dès lors, une partie des gaz est brûlé par la torchère, donc perdu. Par conséquent, nous ne réalisons actuellement aucune économie.

La mise en service du nouveau CCF permettra de brûler la totalité des gaz produits et transformer cette énergie en chaleur et électricité utilisable directement par la STEP à savoir :

- le chauffage des locaux, le chauffage des digesteurs à une température entre 38 et 40 degrés pendant toute l'année et par conséquent d'économiser l'acquisition de combustibles ;
- une diminution de l'achat de l'énergie électrique voire une production et la vente de l'électricité qui est réinjectée dans le réseau de la SEIC.

M. Rasul Mawjee

Le nouvel groupe chaleur-force a un potentiel de production de CHF 400'000.00. En 2020, les dépenses en énergie pour l'exploitation de la STEP ont été de CHF 159'538.45 (électricité: CHF 81'857.65 compte 350.3123.00 et mazout: CHF 77'680.80 compte 350.3124.00) et de CHF 218'084.80 en 2019. Ces charges seraient entièrement compensées par la production de la nouvelle installation CCF. Par contre, le surplus de production thermique ne sera pas valorisé pour le moment.

M. Guy Fritsché

Ces CHF 400'000.- représentent l'achat d'énergie si nous nous trouvons sans CCF en état de fonctionnement ce qui est probable à l'horizon 2022 - 2023.

Question 2 :

M. Yves Reymond

Si on déménage rapidement, ce CCF à savoir après cinq ans de production, pourra être utilisé comme moteur de secours dans la prochaine station. Par contre, si l'on doit encore l'utiliser sur le site actuel pendant 8 à 10 ans, il sera en fin de vie.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close et il est passé au vote.

Décision

Le conseil intercommunal décide à l'unanimité :

- d'accorder le crédit de CHF 1'295'631.00 et d'autoriser le comité de direction à entreprendre ces travaux ;
- d'autoriser le Comité de Direction à emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 1'295'000.00.

<b>7.</b>	<b>Communications du comité de direction</b>
-----------	--

**Nouvelle STEP**

Le Conseil intercommunal prend connaissance du rapport du COPIL APEC 45 sur la recherche des sites susceptibles d'accueillir la construction d'une nouvelle station d'épuration présenté par M. Fritsché.

Ce document est joint en annexe du présent procès-verbal.

**Communications du comité de direction**

M. Yves Reymond, président du comité de direction, apporte les communications suivantes :

Quelques informations sur nos études :

Le groupe de travail s'est réuni à 6 reprises depuis le 4 février. Il a actualisé les charges de la future STEP et établi le procédé de traitement sur boues activées et traitement de l'azote total. Il a préparé les documents d'appel d'offres pour les deux pools de mandataires, pool technique et du pool architecture et paysage en attente de la validation du site par l'Exécutif de Gland pour le début de l'été.

Nous souhaitons déposer le Plan d'Affectation PA au canton pour étude préalable au début du mois de septembre prochain. La mise à l'enquête publique devrait intervenir au début 2022 puis celui-ci serait soumis ensuite au Conseil communal de Gland pour approbation. Les délais sont serrés et nous nous devons d'accélérer des deux pieds.

### Assermentation des nouvelles Autorités

L'assermentation des nouvelles Autorités à savoir le Conseil intercommunal et le Comité de direction aura lieu le mardi 29 juin à 18 heures à Dully.

Nous voici arrivés au terme de la législature 2016-2021 et je voudrais ici vous remercier de votre participation au développement de notre association qui a plus d'un lustre depuis sa création en mars 1964 ceci à l'initiative de M. Lucien Favre, Syndic de Gland. Il sera rejoint par les syndics de Vich, Begnins et Coinsins dans un premier temps et plus tard par d'autres.

Ils mandateront l'ingénieur Rochaix à Nyon, fondateur du bureau actuel Bovard et Fritsché. En septembre 1967 sortent les premières esquisses d'un réseau intercommunal avec M. Manfred Nickl ingénieur responsable. En août 1968, mise en soumission pour une STEP d'une capacité de 8500 habitants. En 1974 extension à 14'000 EH, les travaux sont adjugés et début de la construction. La mise en service a lieu le 1er juillet 1980. Sans parler encore de l'extension pour 35000 EH en octobre 2000.

Beaucoup de chemins parcourus pour arriver aujourd'hui à une capacité de traitement qui dépasse largement les 40000 EH. Notre grande dame a largement rempli sa mission grâce à notre personnel très motivé et engagé pour le bien de notre environnement. Vous comprendrez aisément aujourd'hui l'urgence de la future STEP d'une capacité suffisante pour l'évolution du nombre d'habitants des communes membres de notre association.

Nous prenons congé ce soir de plusieurs personnes que je ne nommerai pas personnellement mais que je remercie sincèrement pour leur assiduité et présence parmi nous. Quelques membres du comité de direction se retirent également. Quant à moi, je reste à disposition de la ville de Gland pour un dernier tour si la Municipalité le décide dans son choix des délégations pour la prochaine législature. C'est un engagement très intéressant où j'ai acquis des connaissances particulières. Pour l'anecdote, lors de mes débuts dans la vie professionnelle, mes premiers engagements ont été les travaux de terrassements de la station actuelle en 1975. Alors terminer ce parcours avec l'obtention du permis de construire de la nouvelle STEP serait un merveilleux cadeau de sortie.

<b>12.</b>	<b>Propositions individuelles et divers.</b>
------------	--

La parole est demandée par :

M. Georges Richard

Pour cette future STEP, la commune de Prangins était intéressée à participer à ce projet. Est-ce toujours d'actualité, existe-t-il un délai pour se déterminer ?

M. Yves Reymond

Le Comité de direction a accepté d'entrer en matière quant à une demande d'adhésion de dite commune à notre association ceci aux conditions suivantes :

- l'obtention de l'aval du conseil intercommunal ceci conformément aux dispositions des statuts de notre association ;

- le financement par la commune de Prangins du coût de son raccordement à notre réseau intercommunal.

Toutefois, sa décision définitive en la matière devra nous parvenir pour le 31 décembre 2021 au plus tard.

Dès lors, nous avons tenu compte de la population de cette commune dans nos études. La commune de Prangins analyse également la possibilité de se raccorder sur la STEP de la Ville de Nyon.

#### M. Georges Richard

Tout à l'heure, nous avons abordé le problème lié aux lingettes. A cet effet, M. Richard demande au Comité de direction de bien vouloir en informer les Municipalités afin qu'elles puissent attirer l'attention de la population à ce sujet par le biais du bulletin communal.

#### M. Yves Reymond

Nous établirons ce courrier avec plaisir.

La parole n'est plus demandée, la séance est levée.

AU NOM DU CONSEIL INTERCOMMUNAL

Le président :		Le secrétaire :	
J.-P. Besson		D. Gaiani	

Annexe: ment.